

Image not found or type unknown



Droit du locataire - locataire depuis 51 ans

Par **EI G**, le **16/04/2021** à **13:55**

Bonjour,

Toujours pour aider ma petite dame âgée.(voir mon autre email pour plus d'info)

Locataire depuis 51 ans de son logement ,

que prévoit la loi en sa faveur? L'accession à la propriété ? sur site , hors site ?

Si vous avez des liens, ([http...](#)) j'accepte la lecture.

Merci pour vos lumières,

Bonne journée,

Cordialement,

EI G.

Par **janus2fr**, le **16/04/2021** à **16:04**

Bonjour,

Votre question n'est pas très claire...

Un locataire depuis 51 ans n'a pas plus de droits qu'un locataire depuis 6 mois...

Par **youris**, le **16/04/2021** à **16:14**

bonjour,

un locataire âgé bénéficiant d'une protection en cas de résiliation de son bail.

la durée de location n'apporte aucune protection particulière pour le locataire.

salutations